



UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

PLAIDOYER POUR LA SURVIE DE LA FILIERE HORTICOLE ORNEMENTALE A L'ATTENTION DES CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE

La filière horticole est dans une situation catastrophique. En production, 40% des exploitations recensées en 2005 ont disparu en 2015⁽¹⁾ ⁽²⁾, entraînant la perte de 43% des emplois (8346). Sur les deux dernières années 543 exploitations et 1449 emplois directs ont disparu⁽²⁾. Le secteur du paysage, pour sa part, était en croissance. Cependant, en 2011 une enquête de FranceAgriMer⁽³⁾ dévoile l'arrêt de la création d'entreprises et d'emplois. Quant au secteur du commerce, les chiffres égrainent la baisse constante des points de vente⁽⁴⁾. Depuis plus d'une décennie, les autorités initient des mesures impactant la filière sans jamais s'interroger sur les conséquences⁽⁵⁾. La situation est telle que les organisations professionnelles exigent la présence du ministre lors des conseils de FranceAgriMer.



Production. En 2005, la fiscalité sur les stocks change⁽⁶⁾ en ignorant la spécificité des stocks en pépinière. Les pépiniéristes ont donc encaissé une énième charge. Piégés, certains sont devenus commerçants pour survivre.

Pour les produits phytopharmaceutiques, la France a opté pour leur disparition. Elle accroît les contraintes des producteurs, mais pour les végétaux importés elle se montre permissive. En conséquence, les infestations prolifèrent (Xylella, Charançon, etc.) sans qu'aucune solution ne soit envisagée.



Paysage. Être paysagiste c'est acquérir des compétences multiples. Mais la profession est en réalité ouverte à tous sans présupposé. En 2008, plusieurs dispositions⁽⁷⁾ créent divers types d'entreprises aux charges réduites pour combattre le travail au noir et le chômage. Le métier de paysagiste, réduit à la fonction de jardinier, est désorganisé.

Chômage et travail au noir sont toujours présents, mais désormais seules des entreprises de services à la personne se créent. Les entreprises classiques, qui embauchent, disparaissent.



Commerce. Les fleuristes sont soumis à 2 taux de TVA dont les critères d'attribution ne sont pas très évidents⁽⁸⁾.

Au final, l'esthétisme des réalisations florales entre en ligne de compte pour le choix du taux applicable. Les choses se sont quelque peu améliorées avec l'introduction de critères tangibles mais les notions subjectives existent encore. On comprendra que les contrôles puissent être sujets à caution.

Mesdames, Messieurs les candidats,

A travers les quelques exemples ci-contre, nous avons présenté la situation de notre filière. L'UNIPHOR a, bien entendu, alerté les pouvoirs publics et proposé des solutions. Un syndicat doit-il passer la majeure partie de son temps à protéger les entreprises contre l'État ?

Au regard de ce bilan et suite aux débats de notre AG, nos adhérents souhaitent vous poser 3 questions.

Pour notre avenir il était urgent de vous interpeller et il est urgent que vous vous mobilisiez.

- **Estimez-vous que l'horticulture ornementale est une filière à part entière ?**
- **Vous engagez-vous à mener des politiques dont les effets sur notre secteur seront analysés a priori ?**
- **Qu'envisagez-vous pour enrayer la disparition de la production horticole et pour relancer l'emploi dans l'ensemble de la filière ?**

DANS L'ATTENTE DE VOTRE RÉPONSE, PAR AVANCE, MERCI.



Contact : Laurent Devaux

Tel : 01 43 21 43 49

E-mail : bureau-uniphor@orange.fr

Qui sommes nous ? L'UNIPHOR est un syndicat créé en 1983. Il regroupe 600 professionnels, répartis sur toute la France. En 2013, nous sommes devenus le partenaire horticole de la Coordination Rurale.

(1) Rapport d'activité Viniflor 2005.

(2) Observatoire des données structurelles FranceAgriMer 2015.

(3) Enquête sur les travaux de jardins, FranceAgriMer 2011.

(4) Chiffres clés Fleuristes 2013 Institut I+C Novembre 2014.

(5) La production ne reçoit aucune aide européenne et quasiment aucune de l'État.

(6) BOI 5 E-5-06 // n°82 du 17 mai 2006.

(7) dont loi de modernisation de l'économie du 04 Août 2008.

(8) BOI 3-C-6-05 et DB 3-C-2121